

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 5

[Acte N°2627-07](#)

Année scolaire : 2026-2027

Par délibération du conseil d'administration

du 25/11/2025

acte n° 41

Le chef d'établissement procède à la signature

☐ du contrat

☒ de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

ERASMUS+ en enseignement scolaire (CALMESCO 2026 – L6CALMESCO2026-53)

La convention d'exécution dans le cadre du consortium académique lillois de mobilité ERASMUS+ en enseignement scolaire (CALMESCO 2026 – L6CALMESCO2026-53) entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et le GIP ViaPRO de LILLE est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Définir les modalités de fonctionnement des mobilités européennes dans le cadre de la convention ERASMUS+ CALMESCO concernant la mise en place de la mobilité des élèves des établissements d'enseignement général et technologique de l'académie de Lille

Durée : A compter du 1er juin 2026 et jusqu'à la clôture du dossier par l'Agence ERASMUS +. Elle est modifiable par voie d'avenant.

Disposition financière : Cf. convention

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2